

Hommage à Myriam Ezratty
Le 2 février 2018
Cour d'appel de Paris

Beaucoup de choses ont déjà été dites sur l'humanité de Myriam Ezratty, sur son courage, sur sa rigueur, sur sa hauteur de vue, sur sa détermination, sur sa capacité à voir loin. Je ne voudrais pas les répéter mais juste essayer de témoigner de ce qu'elle a été pour les magistrats et fonctionnaires de ma génération qui ont eu la chance de la rencontrer au début de leur vie professionnelle. Elle a été pour moi, et pour beaucoup d'autres que j'ai pu interroger pendant ces dernières semaines, la rencontre essentielle qui a bouleversé le cours de notre vie professionnelle mais aussi notre manière d'être présent au monde.

Nous avions entre 25 ou 30 ans au début des années 1980. Avant elle, nous avons été confrontés à une hiérarchie judiciaire grise, conformiste, peu imaginative qui ne nous avait guère inspirée. Dès lors, nous n'envisagions pas de faire carrière au delà des fonctions de juges de première instance qui nous passionnaient.

Dans cet univers, Myriam Ezratty était la première personne ayant des fonctions de responsabilité à qui nous avons eu envie de ressembler. Elle était ouverte, moderne, libre. Elle abordait les choses avec humilité, humanité et simplicité. Mais surtout, elle voulait changer les choses là où elle était et faire reconnaître des droits fondamentaux là où ils ne l'étaient pas. C'était en outre une des premières femmes à exercer de telles fonctions, et elle le faisait, non pas en mimant les hommes, mais en n'abandonnant rien de ce qu'elle était, comme femme, et comme femme engagée dans la vie publique.

La première chose qui me vient à l'esprit, c'est qu'elle restait un juge, un vrai juge, du moins ce que nous imaginions que devait être un juge, même lorsqu'elle exerçait des responsabilités administratives : un vrai juge en ce qu'elle était capable d'imaginer des solutions originales et inédites à des situations totalement bloquées. Elle imaginait ou nous invitait à imaginer en nous laissant une grande liberté de penser même l'impossible.

Un vrai juge aussi parce qu'elle était capable d'imaginer bien d'autres vies que la sienne. Elle avait une compréhension profonde et intuitive de la manière dont les gens vivaient, et de ce qu'ils ressentaient, qu'il s'agisse des mineurs de l'éducation surveillée, de leurs familles, des détenus, des personnels de surveillance, des éducateurs, des justiciables, des magistrats ...

Elle semblait tout comprendre de la complexité des choses mais cette complexité, loin de l'accabler, la stimulait. Elle comprenait les fragilités, les failles de ceux qui travaillaient avec elle mais elle savait admirablement révéler leurs forces, y compris à eux-mêmes.

Dans cette période d'effervescence constructive que nous avons connue à l'administration pénitentiaire, elle nous faisait, même à ceux d'entre nous qui étions très inexpérimentés, une très grande confiance. Je n'ai jamais eu autant de liberté professionnelle que pendant ces années là. C'était, bien entendu, une liberté exigeante mais Myriam Ezratty savait écouter. Elle avait l'intuition de ce qui était possible, nécessaire, souhaitable ou innovant. Si elle avait l'intuition que quelque chose était juste, son fonctionnement était tout sauf bureaucratique, elle ne demandait pas quinze notes, elle ne demandait l'aval du cabinet que lorsque c'était strictement nécessaire et elle avançait. C'est ainsi que nous avons, à cette époque, commencé à introduire en prison la plupart des politiques publiques qui existaient à l'extérieur dès lors qu'elles étaient compatibles avec l'enfermement. C'est ainsi que nous avons commencé à développer les peines exécutées au sein de la communauté. Certes, le chemin était long et nous

savons aujourd'hui qu'il est loin d'être achevé mais les constats, les intuitions, les réflexions essentielles étaient déjà là.

Elle savait écouter et surtout, elle savait donner à ses collaborateurs le sentiment que ce qu'ils disaient étaient particulièrement important et apportait un élément essentiel à sa réflexion à elle. Je ne sais pas, encore aujourd'hui, si c'était toujours vrai, mais c'était extraordinairement stimulant. Je ne l'ai jamais vu ni entendu rejeter d'un revers de main une idée même inédite ou baroque sans l'avoir considérée avec sérieux et discutée. Elle nous a appris que la liberté de pensée était possible et même absolument nécessaire, au cœur même d'une administration aussi fortement structurée et résistante au changement que l'administration pénitentiaire.

Elle savait écouter. Elle était toujours en éveil. Elle avait comme d'autres l'ont dit 10 idées à la minute, ce qui rendait parfois le fil de la discussion difficile à suivre mais ce qui la déterminait c'était l'action à accomplir. Elle privilégiait « l'agir » plutôt que « le dire ». Certes, elle parlait et parfois abondamment mais elle ne parlait pas pour commenter ce qu'elle faisait ou se féliciter de ce qu'elle avait fait. Elle parlait pour poser des questions, pour discuter les propositions d'action, pour les mettre en doute, pour s'assurer qu'il n'y avait pas de meilleure solution, pour vérifier que nous avions envisagé toutes les conséquences, pour savoir comment telle ou telle mesure serait ressentie par les personnes concernées ou par l'opinion publique. Elle parlait comme si elle se parlait à elle-même, avec de nombreuses incises et interruptions, qui pouvait déconcerter les interlocuteurs de sorte qu'à la sortie de son bureau, on était parfois un peu étourdi et il fallait un peu de temps pour retrouver le sens de ce qu'elle avait décidé.

Mais une fois que les choses étaient décidées, elle n'abandonnait jamais et je me suis parfois demandée si ce foisonnement permanent des idées et des paroles n'était pas une stratégie volontaire ou involontaire pour brouiller les pistes et ainsi, mieux arriver à ses fins.

Plus tard dans ses fonctions de premier président de la cour d'appel, elle a aussi apporté une respiration nouvelle. D'autres en ont parlé. Mais je voudrais juste rappeler qu'elle s'intéressait particulièrement aux fonctions judiciaires qui étaient à l'époque pourtant considérées comme mineures par la plupart des chefs de juridiction : les fonctions de juge des enfants et de juge de l'application des peines. Peut-être parce qu'elle savait que ces juges là sont les juges du temps qui passe, les juges de l'évolution des hommes et des femmes et que la justice ne peut se concevoir sans tenir compte de l'histoire et de l'avenir de ceux qu'elle a à juger.

Pour nous qui avons 25 ou 30 ans lorsque nous l'avons rencontrée, elle a été un guide avec son originalité, sa liberté, son indépendance, son extrême bienveillance et aussi sa fantaisie qui lui donnait selon moi une sorte de poésie. Je crois qu'elle nous a aimés. Et nous, nous l'avons beaucoup aimée.

Nicole Maestracci